



## Captation d'héritage par un père.

Par **Elisabeth**, le **14/05/2009** à **13:16**

Bonjour,

en 2006 mon neveu et ma nièce ont hérité du contenu de 2 coffres d'une dame qui les a portés sur son testament.

Mineurs à l'époque, leur père, mon frère, a été désigné administrateur légal.

Au mois de Décembre 2008, les 2 enfants ont pris connaissance de ce fait.

Leur père ne leur ayant jamais rien dit.

Ils ont demandé l'inventaire du contenu des coffres et les détails de l'administration de ce contenu.

Mon frère se refusant à toute explication, ils ont constitué avocat.

Celui-ci a réclamé un référé qu'il a obtenu dans l'espoir d'obtenir des réponses.

Le référé a été repoussé déjà une fois, mon frère ayant constitué avocat et n'ayant pas déposé ses conclusions.

Le référé a été reporté au 27 Mai 2009.

A ce jour toujours aucune conclusion .

Que va-t-il se passer?

Les enfants ont-ils une chance de récupérer leur dû?

Merci d'avance pour vos réponses.